



**NATIONS
UNIES**

HSP

HSP/GC/26/6/Add.1

ONU  HABITAT

**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour les
établissements humains**

Distr. générale
21 avril 2017

Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

Nairobi, 8-12 mai 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains et budget de la
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les
établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019**

**Projet de programme de travail et de budget
pour l'exercice biennal 2018–2019**

Additif

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

Note du secrétariat

On trouvera dans l'annexe à la présente note le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018–2019 (HSP/GC/26/6). Ce rapport est reproduit tel qu'il a été reçu, sans avoir été revu par les services d'édition.

* HSP/GC/26/1.

Annexe

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018–2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est penché sur le rapport du Directeur exécutif concernant le projet de programme de travail et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018–2019 (ONU-Habitat) (HSP/GC/26/6). Il s'est, à cette occasion, entretenu avec le Directeur de la Division de la gestion et des opérations et d'autres représentants d'ONU-Habitat, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements, suivis de réponses par écrit, lesquelles lui sont parvenues le 24 mars 2017.

2. Le rapport indique que le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018–2019 découle du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2014–2019 et du cadre stratégique pour 2018–2019. Le cadre stratégique s'est appuyé sur le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito en octobre 2016, et sur l'objectif de développement durable n° 11 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appelle la communauté internationale à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (HSP/GC/26/6, par. 2 et 3).

II. Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2018–2019

3. Selon le paragraphe 9 du rapport, la mise en œuvre du programme de travail se ferait dans le cadre des sept sous-programmes suivants : i) législation, foncier et gouvernance urbains; ii) planification et aménagement du milieu urbain; iii) économie urbaine et finances des collectivités municipales; iv) services urbains de base; v) logement et assainissement des bidonvilles; vi) réduction des risques, relèvement et résilience urbaine et vii) recherche et renforcement des capacités.

4. S'agissant du sous-programme v (logement et assainissement des bidonvilles), le rapport fait état d'une baisse des ressources nécessaires, qui passeraient de 88 744 100 dollars en 2016–2017 à 67 522 200 dollars en 2018–2019. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que la baisse des ressources nécessaires était due à un réalignement d'un portefeuille ambitieux sur la réalité en 2018–2019, qui n'aura pas d'incidence négative sur les résultats visés.

III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2018–2019

Ressources nécessaires

5. Le Directeur exécutif rappelle que le cadre de financement d'ONU-Habitat prévoit trois sources de financement : 1) les allocations de crédits au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui sont approuvées par l'Assemblée générale; 2) les contributions de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires à des fins générales sont approuvées par le Conseil d'administration et les allocations budgétaires à des fins spéciales par le Directeur exécutif; et 3) les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le Directeur exécutif. Aux fins de la gestion, le Fonds à des fins générales de la Fondation, le compte des frais généraux et le budget ordinaire sont considérés comme le « budget de base » d'ONU-Habitat (HSP/GC/26/6, par. 25).

6. Le rapport indique également que le montant total des ressources nécessaires à ONU-Habitat durant l'exercice biennal 2018–2019 est, selon les prévisions, de 499,8 millions de dollars, ce qui représente un accroissement de 3,6 % par rapport à celui de 482,3 millions de dollars calculé pour l'exercice biennal 2016–2017. Les ressources nécessaires comprendraient : a) des ressources de base s'élevant à 71 924 500 dollars, comparés aux 96 374 900 dollars alloués pour 2016–2017 et b) des ressources affectées s'élevant à 427 870 700 dollars, comparés aux 385 974 300 dollars alloués pour 2016–2017 (HSP/GC/26/6, tableau 2).

7. Les ressources nécessaires par source de financement pour 2018–2019 seraient réparties comme suit :

a) Contributions à des fins générales de la Fondation (contributions non affectées) : 26 060 700 dollars, ce qui représente une diminution de 43 % par rapport à l'exercice biennal 2016–2017. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que cette diminution était due à la tendance à la baisse des contributions volontaires non affectées de la Fondation. Il a été indiqué au Comité que le budget était ainsi établi à un niveau plus réaliste, tandis que des efforts sont déployés pour accroître les contributions volontaires non affectées, en particulier après l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Le Comité a également été informé que le montant de 26 060 700 dollars pour 2018–2019 représentait une approche ambitieuse de mobilisation de ressources, nécessitant un effort important visant à augmenter les contributions non affectées. **Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des contributions volontaires non affectées.**

b) Budget ordinaire : 19 421 500 dollars, représentant une diminution de 14 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la contribution proposée au titre du budget ordinaire pour 2018–2019 était fondée sur la résolution 71/274 de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif rappelle que cette résolution contient une esquisse de projet de budget-programme dont le seul objectif est de permettre aux États membres de convenir du montant estimatif global des ressources avant que le budget-programme soit établi. Les priorités et le montant estimatif préliminaire figurant dans l'esquisse constituent la base du projet de budget-programme qui est examiné par le Comité consultatif et l'Assemblée générale au cours de la deuxième année de l'exercice biennal. **Le Comité consultatif se penchera sur les ressources au titre du budget ordinaire qui sont proposées pour ONU-Habitat et formulera ses observations et recommandations à ce sujet lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018–2019.**

Le Comité consultatif a également reçu les informations suivantes concernant les crédits ouverts au budget ordinaire pour ONU-Habitat, au titre du chapitre 15, au cours des dix dernières années, entre 2008 et 2017 :

Contribution du budget ordinaire à ONU-Habitat, 2008–2017

(milliers de dollars)

<i>2008–2009</i>	<i>2010–2011</i>	<i>2012–2013</i>	<i>2014–2015</i>	<i>2016–2017</i>
21 125,3	22 265,7	22 045,4	25 023,2	22 074,4

c) Contributions à des fins spéciales de la Fondation : 139 894 400 dollars, ce qui représente une augmentation prévue de 38 % par rapport aux ressources estimatives pour l'exercice biennal 2016–2017; et

d) Coopération technique : 314 418 600 dollars, représentant une augmentation de 0,48 % par rapport aux ressources estimatives pour l'exercice biennal 2016–2017.

Dépenses

8. **Dans ses rapports précédents, le Comité consultatif avait demandé que les présentations budgétaires d'ONU-Habitat contiennent une ventilation détaillée de chaque catégorie de dépenses au titre des objets de dépenses autres que les postes (voir HSP/GC/25/5/Add.1, par. 12, et HSP/GC/24/5/Add.4, par. 11).** Ayant demandé des précisions, le Comité s'est vu transmettre le tableau ci-après qui ne comprend pas la contribution du budget ordinaire :

Extrabudgétaire

(milliers de dollars)

Objet de dépense	Dépenses 2014–2015	Position de départ 2016–2017	Évolution des ressources		Estimation 2018–2019	Montants effectifs 2016	Montants effectifs (provisaires) 2017	Montants effectifs à ce jour 2016–2017
			Montant	Pourcentage				
Postes	31 836,5	52 910,6	(15 233,6)	(28,8)	37 677,0	13 552,8	1 129,4	14 682,2
Dépenses de personnel autres que les postes	–	–	–	–	–	870,5	72,5	943,0
Consultants	1 348,5	1 788,8	(727,6)	(40,7)	1 061,2	60,9	5,1	66,0
Experts	–	337,8	599,9	177,6	937,7	–	–	–
Frais de voyage	1 217,9	2 230,4	(773,8)	(34,7)	1 456,6	362,2	30,2	392,4
Services contractuels	3 791,1	2 145,6	1 682,9	78,4	3 828,5	1 657,1	138,1	1 795,2
Frais généraux de fonctionnement	4 004,2	7 412,5	(2 938,0)	(39,6)	4 474,5	1 108,6	92,4	1 201,0
Frais de représentation	1,6	171,3	(171,3)	(100,0)	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	18,6	356,3	(109,8)	(30,8)	246,5	(4,8)	29,7	24,9
Mobilier et matériel	32,5	3 426,5	(1 984,8)	(57,9)	1 441,7	35,0	2,9	37,9
Autres	310 702,0	389 043,6	40 206,4	10,3	429 250,0	167 998,8	13 999,9	181 998,7
Sous-total	352 952,9	459 823,4	17 791,7	3,9	480 373,7	185 641,1	15 500,2	201 141,3

9. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des informations fournies dans le tableau et exprime l'espoir que les présentations futures relatives au budget d'ONU-Habitat comporteront un tableau similaire avec des chiffres actualisés et des données exhaustives comprenant la contribution du budget ordinaire. Étant donné que la grande majorité des dépenses sont reprises dans les « Autres » dépenses, le Comité s'attend à ce que les présentations futures incluent également des informations détaillées concernant les dépenses autres que les postes par objet de dépense.

Effectifs

10. La répartition estimative des postes d'ONU-Habitat montre un total de 281 postes en 2016–2017, dont 60 seraient gelés durant l'exercice biennal en cours en raison d'exigences opérationnelles et de la disponibilité des ressources. En outre, une réduction de 10 postes pour la coopération technique est prévue pour 2018–2019, ce qui laisse un total de 211 postes (HSP/GC/26/6, tableau 6). Le rapport indique que, depuis 2011, ONU-Habitat a réduit les dépenses de personnel à hauteur de 35 % pour les postes financés par le Fonds à des fins générales de la Fondation ou le compte des frais généraux, en grande partie par un gel du recrutement ou des transferts de personnel vers des postes financés par des contributions à des fins déterminées. S'étant enquis de la raison pour laquelle les postes seraient gelés plutôt que supprimés, le Comité consultatif a été informé que, selon ONU-Habitat, le gel des postes était avantageux puisque ces derniers pourraient être réactivés si un financement devenait disponible. Le rétablissement de postes supprimés nécessite l'approbation du Conseil d'administration qui se réunit tous les deux ans. **Le Comité rappelle qu'on est tenu de réexaminer périodiquement la nécessité des postes demeurés vacants pendant une longue période, afin de décider de leur maintien ou de leur suppression (voir HSP/GC/25/5/Add.1, par. 10).**

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2016, 61 postes et 9 postes de temporaire financés par le budget ordinaire étaient pourvus et qu'un poste financé par le budget ordinaire était situé dans chacun des quatre bureaux régionaux.

Réserve

12. Le rapport indique qu'au regard du niveau attendu des dépenses au cours de l'exercice biennal 2018–2019, une réserve financière générale de 2,6 millions de dollars est recommandée, ce qui correspond à 10 % du budget à des fins générales de la Fondation qui s'élève à 26,1 millions de dollars pour l'exercice biennal. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la réserve actuelle s'élève à 4,6 millions de dollars, ce qui représente 10 % du montant total approuvé du budget à des fins générales de la Fondation de 45,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016–2017. Étant donné que le montant figurant à ce poste budgétaire se base sur un montant estimatif des ressources (comme mentionné au paragraphe 34 du document HSP/GC/26/6) et non sur des crédits réels, le Comité estime que le montant recommandé pour la réserve correspond également à une estimation. **Par conséquent, le Comité recommande que des informations actualisées sur le niveau réel de la réserve soient fournies au Conseil d'administration au moment de son examen du présent rapport (HSP/GC/26/6).**

IV. Questions diverses

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'état d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait demandé à plusieurs reprises que les informations sur l'état d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes soient annexées aux futures présentations budgétaires d'ONU-Habitat (voir HSP/GC/26/6, par. 13, HSP/GC/24/5/Add.4, par. 13 et HSP/GC/23/5/Add.1, par. 10). Le Comité consultatif s'attend à ce que ces informations soient fournies dans le futur, notamment dans le projet de budget-programme qui sera établi prochainement pour l'exercice biennal 2018–2019.**

Évaluation d'ONU-Habitat

14. L'Assemblée générale, dans sa résolution 71/235, a encouragé le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour qu'une évaluation indépendante d'ONU-Habitat, fondée sur des données factuelles, soit réalisée de manière juste, objective, impartiale et représentative, et dit que le rapport sur l'évaluation d'ONU-Habitat devrait lui être présenté en temps voulu, et au plus tard un mois avant sa réunion de haut niveau. Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat estime que l'évaluation, qui est prévue en 2017, fournirait des recommandations visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et la surveillance de l'organisation.

Rapports sur Habitat III

15. L'Assemblée générale, dans sa résolution 71/235, a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes tous les quatre ans, le premier rapport devant être présenté en 2018, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

16. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a reçu une copie d'une déclaration orale au sujet du projet de résolution A/C.2/71/L.59 intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », qui a été mise à la disposition de l'Assemblée générale avant l'adoption de sa résolution 71/235. Dans cette déclaration, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget (BPPBC) a indiqué que le coût du premier rapport quadriennal s'élèvera à 559 400 dollars et que les dépenses additionnelles seront prises en compte dans le cadre du projet de budget pour l'exercice biennal 2018–2019. **Le Comité consultatif s'attend à ce que cette dépense apparaisse dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2018–2019.**